

**MON EAU DU ROBINET :
PUIS-JE LA BOIRE EN
TOUTE CONFIANCE ?**



l'eau 
du valenciennois





L'eau du robinet : le produit alimentaire le plus contrôlé.

L'eau du robinet fait partie des **produits alimentaires les plus contrôlés de France**. Chaque année, ce sont des **milliers d'analyses** qui sont réalisées par les autorités sanitaires et les entreprises de l'eau pour garantir une eau pouvant **être consommée en toute confiance**.

Comment suis-je informé-e en cas de danger ?

Vous serez averti-e immédiatement par l'Agence régionale de santé (ARS), ainsi que par votre distributeur d'eau des restrictions mises en place.



Pesticides, PFAS et perchlorates : des molécules sous surveillance

Dans le cadre des analyses menées sur l'eau du robinet, un certain nombre de paramètres sont sous surveillance, parmi lesquels les taux de pesticides, PFAS ou encore perchlorates présents dans l'eau du robinet.

Ces substances, d'origines variées et souvent liées à l'activité humaine, se sont infiltrées au fil des ans dans les nappes phréatiques, si bien qu'il n'est pas rare d'en retrouver aujourd'hui des traces dans l'eau que nous consommons.

Substances	Origine	Niveau dans l'eau	Risque pour la santé
 Pesticides	Agriculture	Très faible	En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé*
 Perchlorates	Résidus de munitions	Très faible	Recommandation de limiter l'utilisation d'eau pour les bébés de < 6 mois si > 4 µg/L, pour les femmes enceintes si >15 µg/L*
 PFAS	Produits de la vie courante	Non détecté	Aucun dépassement du seuil fixé par la réglementation à 0,1 µg/L pour la somme des 20 PFAS pertinents pour l'eau potable*



* Tous les résultats des analyses de votre commune figurent sur votre infofacture disponible en scannant ce QR code.

Limite de qualité et limite sanitaire : quelle différence ?



Lors des analyses, il arrive que l'eau du robinet soit jugée non conforme, car elle dépasse la **limite de qualité environnementale** (fixée à $0,1 \mu\text{g/L}$ pour la plupart des pesticides). Cette limite de qualité est un seuil d'alerte pour signaler la présence de ces molécules dans l'eau et encourager la mise en œuvre de mesures pour préserver la ressource. **L'eau reste néanmoins potable et peut être consommée en toute confiance.**

La limite à prendre en compte pour la consommation est la **limite sanitaire**. Celle-ci désigne la **concentration maximale autorisée**. Lorsqu'elle est dépassée, des restrictions s'appliquent sur la consommation d'eau du robinet.



Rester informé

